

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Compte rendu de la session ordinaire du 21 août 2014**

**Présents :** M. Guillaume PAQUIER, Mmes Claudette GRIVIAUD, Nathalie TALPIN, M. Albert THEVENET, Mmes Véronique BAILLY, Véronique VACHER, MM. Mathieu AUXOUX, Dominique NEANT, Eric BOUDOT, Serge POTIER, Jean-Pierre GOUDIER.

**Absente représentée :** Mme Séverine COMPARET procuration à Mme GRIVIAUD

**Absents excusés :** Mme Nathalie PAGNIER MM. Guillaume GUYARD, Lionel GONNEAUD

**Secrétaire de séance :** Mme Nathalie TALPIN

M. PAQUIER ouvre la séance, et Mme GRIVIAUD donne lecture du compte rendu de la session du 20 juin 2014 qui est adopté à l'unanimité.

### **MARCHE TRAVAUX LA GARE**

Le Conseil Municipal

- autorise le maire à signer l'avenant n° 1 au marché public de travaux pour le lot 2 : diminution de 501.22 € HT suite à la suppression des travaux bâtiment 3 et remplacement de pannes supplémentaires dans le bâtiment 1.
- prend connaissance de la réception de chantier de la 1<sup>ère</sup> tranche à l'exception des lots 1 et 6, des travaux de raccordement du bâtiment au réseau d'eau avec changement du compteur réalisé par l'entreprise FORAT et la SAUR pour des montants respectifs de 894.19 € TTC et 531,07 € TTC.
- est informé que de nouveaux prélèvements d'amiante ont été effectués dans le bâtiment sinistré.

### **REGLEMENTS ACCUEIL PERISCOLAIRE ET NAP**

Le Conseil Municipal prend connaissance et approuve

- les modifications du règlement de l'accueil périscolaire qui sera appliqué à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.
- le règlement des NAP qui fixe les conditions d'accueil des enfants pendant les activités.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Pour ce point de l'ordre du jour, M. Mathieu Auxoux a demandé à se retirer de la salle.

Conformément à sa délibération du 20 novembre 2008, le Conseil municipal décide les avancements au 5<sup>ème</sup> échelon du grade

- d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe de Mme Auxoux à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014
- d'adjoint du patrimoine 2<sup>ème</sup> classe de Mme CANET à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Suite à la réforme des rythmes scolaires et la mise en place des NAP, le Conseil Municipal fixe à 15h hebdomadaire le temps de travail de Mme Auxoux pour la période du 1<sup>er</sup> septembre 2014 au 31 août 2015.

Le Maire rappelle au Conseil qu'il a procédé au recrutement de M. Nicolas MOREAU pour le remplacement de Mme Lagarde jusqu'au 31 décembre 2014.

### **BAIL A FERME**

Suite à l'acquisition par la commune du terrain de M. De Montaudoin, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer avec M. Daniel Pacot, exploitant, le bail pour la période du 26 décembre 2013 au 11 novembre 2014 pour un montant de 422,96 €.

### **MODIFICATION STATUTS COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Le Conseil Municipal approuve le transfert à la communauté de communes entre Somme et Loire de la compétence en matière de réseaux et services locaux de communications électroniques.

## **DISSOLUTION RPI**

La commune de La Chapelle Au Mans ayant décidé de se retirer du RPI Grury/La Chapelle Au Mans en raison de la fermeture de son école, le Conseil Municipal accepte la dissolution du dit RPI à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2014.

## **REDEVANCE ASSAINISSEMENT – PART FIXE**

Chaque année, le Conseil Municipal fixe les tarifs d'assainissement. Il précise que tous les logements raccordés sont redevables de la part fixe même sans consommation.

Il rappelle sa délibération du 20 novembre 2013 fixant ceux applicables sur les consommations 2014, à 24 € la part fixe et 0,50 € le m<sup>3</sup> d'eau consommé.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le Conseil Municipal prend connaissance

- du courrier du Ministre de l'Education Nationale suite à la fermeture de classe du RPI.
- du départ de François Marie Perrin (DASEN).
- de remerciements pour l'attribution de subventions
  - \* Association française des Sclérosés en plaques
  - \* Papillons Blancs
  - \* Croix Rouge Française
  - \*ADIL
- de l'arrêté du Préfet de région qui inscrit le Château de Montperroux au titre des monuments historiques.

Mme Griviaud fait part de la demande d'un artisan de mise en place de panneaux indicateurs pour les commerces.

Mme Bailly souhaite qu'un banc et une poubelle soient installés à l'aire de jeux.

Extrait conforme à l'original,  
Le Maire,